

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 7 juillet 2023
N° CP-2023-6-6-1
N° applicatif 6506

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service coopérations transfrontalières

Service consulté

FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE PROJETS D'ENVERGURE - SUBVENTIONS AUX PROJETS "EUROPASCENE" ET FESTIVAL "LES JOURNEES DE L'ARCHITECTURE"

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes au titre du Fonds de coopération transfrontalière volet projets d'envergure :

- 40 000 € à l'entreprise sociale et solidaire Les Alternateurs pour son projet Europascène
- 10 000 € à l'Association la Maison Européenne de l'Architecture pour son projet de festival « les journées de l'architecture »

I. Le projet « Europascène »

L'entreprise sociale et solidaire Les Alternateurs a sollicité la CeA afin d'obtenir une subvention comprise entre 20 000 € et 50 000 € pour son projet « Europascène », projet de théâtre bilingue mettant en avant les métiers de l'apprentissage.

Afin de participer au développement de son projet et de soutenir sa demande au programme INTERREG, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € (20 000€ en 2023 et 20 000€ après réalisation du projet) à l'entreprise sociale et solidaire Les Alternateurs.

II. Le festival « les journées de l'architecture »

Ce festival a pour objet de faire connaître au grand public transfrontalier les problématiques humaines, techniques et politiques qui ont trait à l'architecture. L'association la Maison Européenne de l'Architecture a sollicité une subvention de 10 000 € de la CeA pour son projet se déroulant du 22 septembre au 31 octobre 2023.

A la vue de l'intérêt culturel transfrontalier de ce festival, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Association la Maison Européenne de l'Architecture.

Le détail de ces projets se trouve dans le document joint en annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, au titre du Fonds de coopération transfrontalière volet projets d'envergure, une subvention de fonctionnement de 40 000 € à l'entreprise sociale et solidaire Les Alternateurs pour son projet « Europascène » ;
- D'approuver la convention de subventionnement, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec l'entreprise sociale et solidaire Les Alternateurs et de m'autoriser à la signer ;
- D'attribuer, au titre du Fonds de coopération transfrontalière volet projets d'envergure, une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association « Maison européenne de l'architecture », pour son projet de festival « Les journées de l'architecture ».

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>P252E05</i>	<i>T02</i>	<i>(4473)-65-65742-042</i>	<i>40 000 €</i>
<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>P252E05</i>	<i>T02</i>	<i>(903) 65-65748-042</i>	<i>10 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>50 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.